

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DU 3 AOÛT 2012**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

**1. Présences et quorum**

**PRÉSENTS:**

Conseillers(ères) : **M. Marcel Nadeau**  
**M. Bruno Roy**  
**M. Rodrigue Ouellet**  
**Mme Jeanne-Paule Beaulieu**

**Mme Nancy Pineault (20h10)**  
**Mme Bibiane Gagnon (20h10)**

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**12-204** Tout en laissant le point varia ouvert, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2012**

**12-205** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 juillet 2012.

**4. Lecture et adoption des COMPTES**

**12-206** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les comptes du mois de JUILLET sont acceptés par les membres du conseil municipal pour un montant de **25 428.73\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci- dessus.

.....  
Secrétaire-trésorière

**Transferts de fonds**

**12-206 A** Attendu qu'il n'y a pas de fonds dans certains postes budgétaires. Il est proposé par

monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu à l'unanimité de procéder à des virements de crédits. En conséquence le conseil autorise les virements suivants :

<u>Postes budgétaires</u>	<u>Origine</u>	<u>Destination</u>
Code	02 33000 521	02 70170 641
Fonction	Enlèv. de la neige	Jardins comm.
Activité	Contrat enlève. neige	Quincaillerie
Montant	157.00\$	157.00\$
Code	02 33000 521	02 70170 649
Fonction	Enlèv. de la neige	Jardins comm.
Activité	Contrat enlève. neige	autres -clés
Montant	38.00\$.	38.00\$
Code	02 33000 521	02 70150 649
Fonction	Enlève. neige	Parc
Activité	Contrat enlève. Neige	Clés
Montant	18.00\$	18.00\$
Code	02 33000 521	02 70150 643
Fonction	Enlève. neige	Parc
Activité	Contrat enlève. Neige	Outils
Montant	72.00\$	72.00\$

## 5. CORRESPONDANCE

### Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de JUILLET 2012.

#### Demandes de ponceaux usagés

**12-207** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'accepter la demande de monsieur Jean-Paul Potvin pour quelques ponceaux usagés.

**12-208** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'accepter la demande de monsieur Raoul Garon pour 6 à 7 calvettes usagées.

#### Location d'un local au centre communautaire

**12-209** Madame Réjeanne Michaud désire louer une salle au centre communautaire, le 24 décembre 2012 pour une fête familiale.

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et

résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la demande.  
Coût de location : 35\$ incluant la conciergerie.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion doit-être demandé à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux. De plus, si musique avec danse, des frais de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) s'appliquent.

**Demande d'appui au maintien de quatre circonscriptions électorales pour l'Est du Québec**

- 12-210** **Considérant** la *Loi électorale canadienne* ;
- Considérant** les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* par la *Loi électorale canadienne* ;
- Considérant** l'application des règles qui régissent les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* ;
- Considérant** l'importance de la Loi et le respect de celle-ci par la *Commission* ;
- Considérant** le dépôt, le 16 juillet 2012, d'une nouvelle carte électorale [fédérale] par la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* ;
- Considérant** l'intention manifestée par la Commission de diminuer de quatre à trois les circonscriptions de l'Est-du-Québec par un redécoupage des limites territoriales de celle-ci ;
- Considérant** que la présente refonte de la carte électorale fédérale aura [si elle est appliquée tel que déposée par les commissaires] pour conséquence notable de créer, dans l'Est-du-Québec, trois circonscriptions qui seront les plus peuplées du Québec sur les 78 que comportera la nouvelle carte ;
- Considérant** la géomorphologie du territoire de l'Est-du-Québec (incluant les MRC de Montmagny et de L'Islet) de 48 845 km<sup>2</sup> habité par ses 335 450 électeurs, composé de 186 municipalités et trois réserves indiennes qui sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire ;
- Considérant** que la refonte proposée affecte un principe fondamental de la Loi, soit le respect des « Communautés d'intérêts » entre autres, en éliminant la

circonscription fédérale de *Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia* et en morcelant le territoire de celle-ci d'une manière qui ne correspond pas à notre avis aux principes de la *Loi* ;

**Considérant** que les MRC sont des entités créées par le Gouvernement du Québec suivant des critères respectueux des réalités sociales et économiques régionales et qu'il est important d'en préserver l'intégralité à tous les niveaux de gouvernements;

**Considérant** que le rôle essentiel du député consiste à assurer la représentativité de tous les électeurs de manière effective et non théorique et que ce rôle sera amputé par le fait que les nouvelles circonscriptions seront les plus grandes en termes de territoire ET de population;

**Considérant** l'importance pour un élu de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de sa population;

**Considérant** que les projections démographiques de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales sont basées sur 20 ans et que la révision de la carte électorale se fait aux dix ans;

**En conséquence**

Il est dûment proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Charles-Garnier :

**Rejette** la proposition d'abolir une circonscription électorale dans l'Est du Québec et, en particulier, de faire de la Gaspésie une seule circonscription sous-représentée à la Chambre des communes;

**Demande** à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, le Parlement du Canada, et le Gouvernement du Canada, de maintenir intactes la délimitation actuelle des circonscriptions électorales fédérales de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Haute-Gaspésie-La-Mitis-Matane-Matapédia, et Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les-Basques;

**Demande** aux MRC de la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine d'appuyer la présente résolution;

**Mandate** Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire pour déposer la présente résolution, et témoigner, lors des audiences de la Commission de

délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec qui seront tenues en septembre 2012.

**Autorisation de paiement de factures**

- 12-211** Les constructions Jalbert et Pelletier  
Niveleuse : 3 161.81\$  
Sable (parc) : 109.23  
Proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'autoriser le paiement.
- 12-212** BPR-Infrastructure inc.  
Honoraires selon entente : 3 391.77\$  
Proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'autoriser le paiement.
- 12-213** Jean-Paul Potvin  
Bois pour Parc : 1 202.00\$  
Proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser le paiement.

**CRÉ BSL / Consultation publique sur les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)**

- 12-214** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bélanger à participer à une consultation publique sur les aires d'intensification de la production ligneuse qui se tiendra vendredi le 7 septembre de 9h à 12h au Parc du Mont-Comi. Sur présentation de facture, les frais de déplacement seront payés.

**Forum régional des élus**

- 12-215** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bélanger, à participer au Forum régional des élus, le 14 novembre prochain, au centre des congrès de Rimouski. Sur présentation de factures, les frais de déplacement seront payés.

**6. MRC DE LA MITIS**

M. le maire présente un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de La Mitis.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. VOIRIE LOCALE ET LE GARAGE**

Voirie

- 12-216** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un voyage de tuff pour la virée des camions, au

rang Ouimet.

#### Garage

**12-217** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu de demander des prix à quelques entreprises, pour effectuer une peinture à la boîte à sel du camion Dodge.

Entreprises suggérées :

- Garage Maurice Deschênes
- Débosselage St-Gabriel (Jean Fortin)

Faire poser les rails et les portes du garage à sel.

### **9. Déterminer les travaux du manœuvre**

**12-218** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu que le conseil demande à M. Raoul Garon d'effectuer les travaux suivants :

- Réparer et nettoyer le pont Ouimet
- Parc -travaux divers
- Petit bâtiment égout (peinturé en bleu)
- Enlever la cabane de citerne –rue Bélanger
- Peinturer les perrons de la salle et poteau
- Ajouter de l'abat-poussière au rang 7 Ouest
- Autres travaux imprévus durant le mois

#### **PARC /Demande de service à Monsieur Hervé Garon**

**12-219** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu de demander les services de monsieur Hervé Garon pour la mise à niveau des emplacements du mobilier urbain. Son prix sera à 12\$ l'heure environ.

**Mesdames Bibiane Gagnon et Nancy Pineault se présentent à 20h10.**

### **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**12-220** **Règlement numéro 188 modifiant divers éléments du règlement 166 relatif au plan d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE suite à des modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis, la municipalité peut adapter certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juillet 2012;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 188.

#### SECOND PROJET

#### **12-221 Règlement numéro 189 modifiant divers éléments du règlement de numéro 167**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE suite à des modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis, la municipalité peut adapter certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juillet 2012;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet, et résolu unanimement que soit adopté le second projet de règlement numéro 189.

#### **12-222 Règlement numéro 190 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 168**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses corrections au

règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE suite à des modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis, la municipalité peut adapter certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juillet 2012;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 190.

**12-223 Règlement numéro 191 modifiant divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction 169**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une correction au règlement sur les conditions d'émission de permis de construction;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juillet 2012;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 191.

**12-224 Règlement numéro 192 modifiant divers éléments du règlement de construction 170**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une correction ponctuelle



au règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE suite à des modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis, la municipalité peut adapter certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juillet 2012;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 192.

**12-225 Règlement numéro 193 modifiant divers éléments du règlement sur les permis et certificats 171**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des corrections et des précisions au règlement des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> juin 2012;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 193.

**12-226 Règlement numéro 194 modifiant divers éléments du règlement sur les dérogations mineures 172**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des ajustements au règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juillet 2012;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 194.

**11. Adoption du plan de développement de la municipalité**

**12-227** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le plan de développement de la municipalité pour les années 2012 à 2017.

**12. Service incendie**

Les maires des quatre municipalités devraient se rencontrer, sous peu, pour résoudre certains sujets.

**13. Soumissions pour travaux de rénovation sur les bâtiments**

Aucune soumission.

**14. Approbation du budget de LVM pour étude géotechnique –projet rang 8 Est**

**12-228** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve l'estimation de LVM pour l'étude géotechnique afin de déterminer la nature et les propriétés des matériaux à l'emplacement de la rue actuelle, d'évaluer les conditions d'eau souterraine et de fournir des recommandations géotechnique nécessaires à la conception de la structure de chaussée. Coût estimé : **2 605,00\$** plus taxes.

• Travaux sur le terrain	1 025,00\$
• Travaux en laboratoire	330,00
• Ingénierie et rapport	1 200,00
• Frais consommables (2%)	50.00

**Approbation du budget d'honoraires professionnels de BPR**

**Réfection complète de la chaussée –Rang 8 Est (± 200 mètres)**

**12-229** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve le budget d'honoraires professionnels présenté par BPR au coût de **4 500\$** (plus les taxes), pour la préparation des documents de soumission, la coordination, les appels d'offres et l'analyse des soumissions. Pour cette partie du mandat, BPR nous propose une facturation sur une base forfaitaire.

Concernant les activités de surveillance des travaux, BPR nous propose une facturation sur une base horaire avec taux établis sur la base du décret 1235-87, sans limite de taux et dépenses aux pièces justificatives + 5%. Ainsi, dépendamment du support nécessaire et du délai de réalisation, uniquement les heures effectuées et dépenses encourues nous seront facturées. BPR évalue à **10 900\$** (plus les taxes), le budget nécessaire pour réaliser cette partie de mandat (incluant les dépenses), c'est-à-dire l'équivalent de ± 10 jours de travail.

### **13. VARIA**

#### **1) Photocopieur**

**12-230** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrique Ouellet et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un tambour pour le photocopieur Canon.  
Coût : 150\$

#### **2) Parc intergénérationnel**

**12-231** Il est proposé par madame Bibiane Gagnon, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu d'installer un câble avec ruban rouge pour enlever l'accès au stationnement du parc et agrandir la clôture de pieux pour enlever l'accès aux véhicules. Ceci est dans le but d'éviter des accidents.

#### **3) Centre communautaire**

**12-232** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par madame Nancy Pineault et unanimement résolu d'installer une barrure à la porte de sortie de secours.

#### **4) Inspecteur en bâtiment / Mandat**

**12-233** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par madame Nancy Pineault et unanimement résolu :

Pour la propriété au 763, rue Pineault

QUE le conseil mandate monsieur Gabriel Dumont, inspecteur à faire un suivi sur la visite effectuée au 763, rue Pineault, concernant le surplus d'animaux afin de faire respecter le règlement numéro 150 relatif à la garde de certains animaux.

Pour la propriété au 767, rue Pineault

QUE le conseil mandate monsieur Gabriel Dumont, inspecteur à faire la vérification du droit acquis sur l'existence d'animaux dans le garage.

#### **5) Sports jeunesse Saint-Charles-Garnier inc.**

Aucun comité de formé

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**12-234** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu de lever la séance à 21h45.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....

Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....

Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.